



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Compte rendu analytique de la gestion des crédits 2016 de la DRAC Normandie

Notification initiale, répartition, exécution,  
évolution et analyse des crédits



## SOMMAIRE

Notification initiale	Page 3 et 4
Consommation des crédits	Page 4
BOP 175	Page 5 à 8
BOP 131	Page 9 et 10
BOP 224	Page 11 et 12
BOP 334	Page 13 et 14

## GLOSSAIRE

AE	Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État.
CP	Les crédits de paiement sont contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.
BOP	Le budget opérationnel de programme regroupe les crédits d'un programme [...]. [C]'est un ensemble globalisé de moyens associés [ayant] des objectifs mesurés par des indicateurs de résultats.
BOP 175	Patrimoines
BOP 131	Création
BOP 224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
BOP 334	Livre et industries culturelles

## Notification initiale

### Variation des AE et CP notifiés initialement en 2016 et en 2017

Notification des AE par BOP	2016	2017	Variation 2017/2016
BOP 175	14 235 898 €	15 696 964 €	10%
BOP 131	15 456 403 €	15 783 927 €	2%
BOP 224	6 208 460 €	6 296 050 €	1%
BOP 334	2 449 817 €	2 459 817 €	0%
<b>total</b>	<b>38 350 578 €</b>	<b>40 236 758 €</b>	<b>5%</b>

Notification des CP par BOP	2016	2017	Variation 2017/2016
BOP 175	17 056 305 €	17 501 934 €	3%
BOP 131	16 546 020 €	16 106 127 €	-3%
BOP 224	6 208 460 €	6 296 050 €	1%
BOP 334	2 449 817 €	2 459 817 €	0%
<b>total</b>	<b>42 260 602 €</b>	<b>42 363 928 €</b>	<b>0%</b>

#### Evolution 2016 – 2017 pour la DRAC de Normandie :

Les AE notifiées sont en hausse pour tous les BOP. Les CP notifiés sont stables entre 2016 et 2017.

#### Analyse 2017 des crédits du Ministère de la Culture et de la Communication :

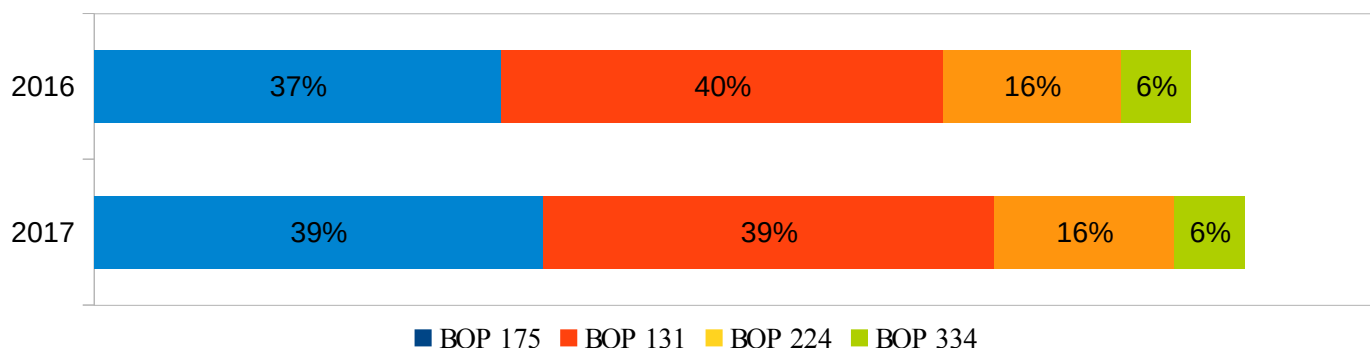
Les crédits déconcentrés du MCC progressent de 7% en autorisations d'engagement en 2017 par rapport à 2016.

Le secteur du patrimoine bénéficie d'une augmentation de la part du Ministère de ses crédits de 6%. Les crédits destinés aux opérations en régions sont en augmentation. La protection du patrimoine dans "les sites patrimoniaux remarquables" bénéficiera d'un important soutien de la part du Ministère en 2017. Les crédits d'études destinés à soutenir les collectivités territoriales dans la création de "sites patrimoniaux remarquables" sont en augmentation de 29%.

Les crédits dédiés à la création progressent globalement de 5% au sein du Ministère en 2017. Les mesures nouvelles sont 1,7 millions d'euros consacrés au financement de moyens de production supplémentaires en particulier en soutien aux arts du cirque, aux arts de la rue et aux arts de la marionnette ; 2,2 millions contribueront à soutenir l'accompagnement des équipes artistiques en résidence et aux labels et réseaux, notamment ceux implantés en milieu rural ou dans des villes de moins de 20 000 habitants ; 1,6 millions d'euros financeront l'équipement des labels et réseaux. Les crédits accordés aux centres d'art conventionnés seront également abondés de 0,6 millions d'euros. Les SMAC en milieu rural seront l'objet d'une attention particulière du Ministère en 2017.

Concernant la démocratisation culturelle, les efforts du Ministère porteront en 2017 sur le soutien aux pratiques artistiques et culturelles (+ 1,5 millions d'euros), la formation (+ 0,5 millions d'euros), le renforcement des actions à destination des jeunes placés sous main de justice (+ 0,7 millions d'euros) et le développement des zones rurales (+ 1,5 millions d'euros). Le financement des conservatoires sera renforcé sur la base des axes du réengagement.

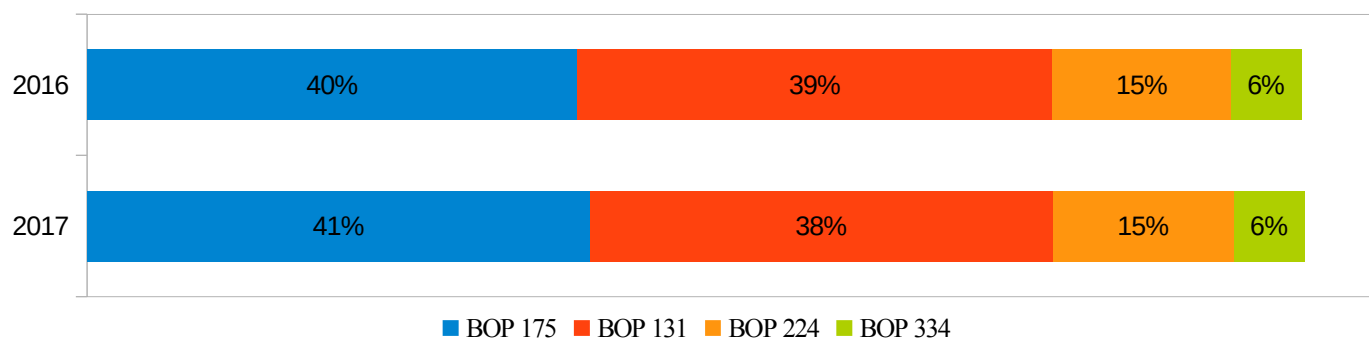
### Répartition des AE notifiées initialement par BOP sur le budget total notifié de la DRAC



#### Evolution 2016 – 2017 :

Le BOP 175 prend plus de poids sur l'ensemble du budget de la DRAC en 2017 en raison d'une notification en hausse de 10%.

## Répartition des CP notifiés initialement par BOP sur le budget total notifié de la DRAC



### Evolution 2016 – 2017 :

Aucune évolution significative entre 2016 et 2017 en CP.

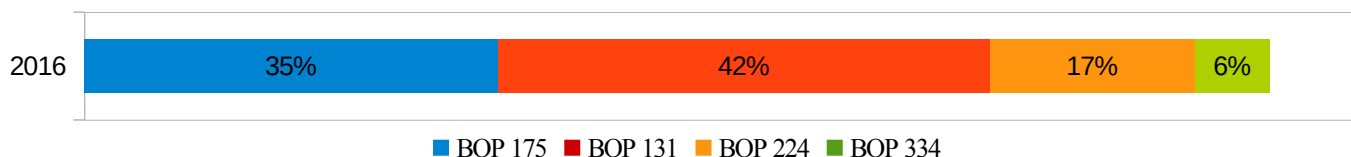
## Exécution

### Consommation des AE et CP par BOP au 31 décembre 2016

Consommation des AE	2016	Taux conso
BOP 175	14 540 386,41	99,99%
BOP 131	17 315 938,00	99,99%
BOP 224	7 211 465,95	99,46%
BOP 334	2 623 817,36	100%
<b>total</b>	<b>41 693 623,72</b>	<b>99,90%</b>

Consommation des CP	2016	Taux conso
BOP 175	14 743 742,36	99,89%
BOP 131	17 899 166,89	100%
BOP 224	7 168 096,75	99,28%
BOP 334	2 623 817,36	100%
<b>total</b>	<b>42 434 823,36</b>	<b>99,84%</b>

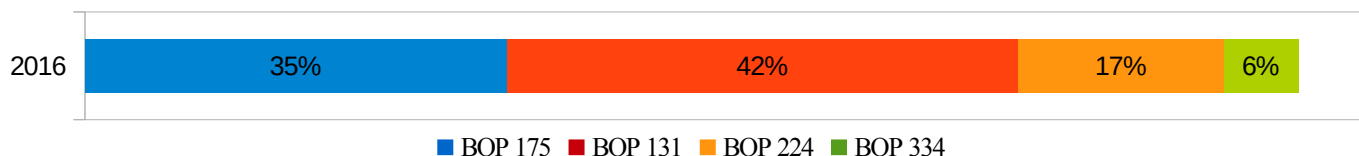
## Répartition des AE consommées par BOP sur le budget total exécuté de la DRAC



### Evolution entre notification initiale et exécution :

Peu de délégations complémentaires en cours d'année pour le BOP 175. Les 3 autres BOP ont vu les dotations abondées. Le BOP 131 est plus important sur le budget global de la DRAC du fait des délégations complémentaires et du dégel.

## Répartition des CP consommés par BOP sur le budget total exécuté de la DRAC



### Evolution entre notification initiale et exécution :

L'année 2016 a été marquée par la remontée de crédits pour le BOP 175 (2,7 millions de CP). Pour les 3 autres BOP, l'analyse est identique à celle des AE.

## BOP 175

### Les chiffres clés du BOP 175 en 2016

Monuments historiques classés : **967** en Normandie soit 317 dans le Calvados, 145 dans l'Eure, 168 dans la Manche, 121 dans l'Orne et 216 en Seine-Maritime

Monuments historiques inscrits : **2025** en Normandie soit 644 dans la Calvados, 315 dans l'Eure, 301 dans la Manche, 281 dans l'Orne et 484 en Seine-Maritime

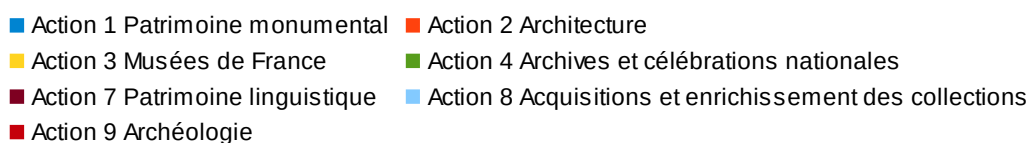
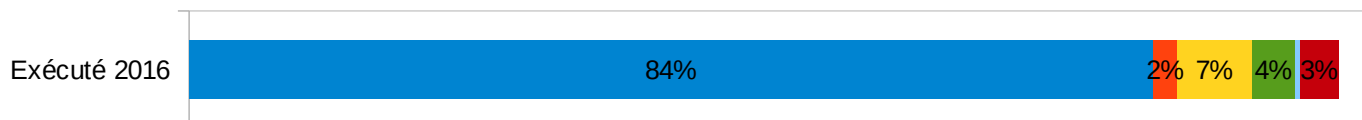
Musées de France : **92** en Normandie soit 21 dans le Calvados, 8 dans l'Eure, 22 dans la Manche, 8 dans l'Orne et 33 en Seine-Maritime

Villes et Pays d'Art et d'Histoire : **8** en Normandie soit 1 dans le Calvados, 1 dans l'Eure, 2 dans la Manche, 0 dans l'Orne et 4 en Seine-Maritime

### Affectation des AE par actions du BOP 175 en 2016

actions	Exécuté 2016
Action 1 Patrimoine monumental	12 190 331,79
Action 2 Architecture	303 821,50
Action 3 Musées de France	945 676,00
Action 4 Archives et célébrations nationales	548 200,00
Action 7 Patrimoine linguistique	0,00
Action 8 Acquisitions et enrichissement des collections	59 932,00
Action 9 Archéologie	492 425,12
<b>total</b>	<b>14 540 386,41</b>

### Répartition des AE affectées par actions sur le budget total du BOP 175



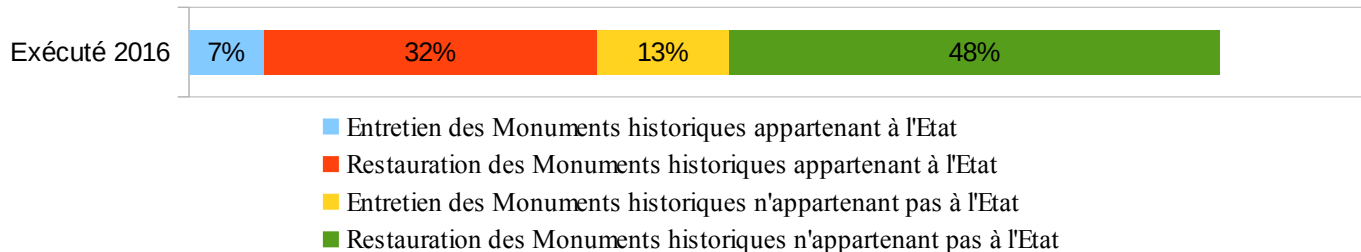
#### Analyse :

84% des AE sont consacrées au patrimoine monumental. Intervient ensuite le soutien aux Musées de France avec 7%, puis les Archives & célébrations nationales (4%) et l'archéologie avec 3%.

### Affectation des AE de l'action 1 du BOP 175 en 2016

	Exécuté 2016
Entretien des Monuments historiques appartenant à l'Etat	883 947,37
Restauration des Monuments historiques appartenant à l'Etat	3 937 566,42
Entretien des Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat	1 565 936,00
Restauration des Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat	5 802 882,00
<b>total</b>	<b>12 190 331,79</b>

## Répartition des AE de l'action 1 du BOP 175



### Analyse :

60,45% des AE sont affectées au Monuments Historiques n'appartenant pas à l'Etat (contre 39,55% pour les Monuments Historiques appartenant à l'Etat). La DRAC consacre 20,10% de ses AE pour l'entretien du patrimoine monumental. La restauration représente 79,90% des AE.

### La politique Monuments historiques au sein de la DRAC Normandie :

104 opérations, études et travaux sur Monuments historiques ont été financées en 2016, avec une proportion significative de projets publics (78 opérations).

De même, 140 opérations ont permis d'assurer la veille sanitaire indispensable sur l'ensemble du territoire normand réalisées au titre des travaux d'entretien et de réparation réunifié.

Au sein des territoires ruraux, la DRAC a suscité et accompagné l'étude et la restauration d'un grand nombre d'édifices, comme en témoignent, à titre d'exemple, les projets du département de l'Orne : églises du Mêle-sur-Sarthe, de L'Aigle, de Ceton ou de Sainte-Céronne.

À noter dans le département de la Manche, l'investissement collectif tout particulier sur l'ensemble de Tatihou-la-Hougue inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO avec, d'une part l'accompagnement du Département de la Manche s'agissant de la confortation des digues de Tatihou et, d'autre part l'engagement du projet de restauration du fort de la Hougue inscrit au protocole Culture-Défense.

L'accent a également été mis sur les théâtres protégés, lesquels constituent également une priorité en termes de conservation et de mise en valeur. Mentionnons les projets engagés à des degrés différents s'agissant des théâtres de Cherbourg, d'Evreux, de Dieppe et de Trouville.

Consciente de la nécessité de répondre aux urgences sanitaires avérées de la région, la DRAC a également assuré un suivi régulier de certains monuments, permettant de déclencher les actions de sauvegarde indispensables (bastion du château d'Eu (76), églises Saint Jacques et Saint Rémi de Dieppe (76), église de Villiers le Sec (14), église du grand Andelys (27), etc.).

Au-delà de ces chantiers importants initiés ou accompagnés par la DRAC, la DRAC, en tant que maître d'ouvrage, a engagé de nombreuses opérations qu'il s'agisse à titre d'exemple de la restauration urgente de la flèche de la cathédrale de Rouen, des travaux de mise en accessibilité du château de Gaillon, de l'abbaye du Bec-Hellouin, et des différentes cathédrales (Evreux, Bayeux) ou de la poursuite de la restauration des cathédrales de Coutances et de Sées.

À noter le portage tout particulier d'un chantier école au Bec Hellouin piloté par la DRAC, qui par le biais d'un conventionnement pour une durée de 5 ans avec le CHAM, a permis d'accueillir en 2016, 20 services civiques formés sur ce site ainsi que 20 jeunes bénévoles l'été.

### La politique Architecture au sein de la DRAC Normandie :

Dans un contexte de mobilisation des acteurs culturels dans le champ de l'architecture sur le territoire, de redéfinition de la politique culturelle de l'architecture par la promulgation notamment de la loi LCAP, et à l'occasion des premières Journées nationales de l'architecture, la DRAC a organisé le 19 octobre 2016 un colloque « De l'architecture en Normandie ». Deux objectifs président à ce colloque :

- signifier, à l'échelle du nouveau territoire normand, le rôle de la DRAC, porteuse des politiques culturelles de l'État dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, accompagnatrice des projets et initiatives culturels liés à ces disciplines,
- induire la notion de réseaux des acteurs de l'architecture, en tant qu'acteurs culturels de la sensibilisation et de « l'assistance architecturale globale plus visible et plus accessible, à destination de tous les publics » (cf. circulaire de juillet 2013 relative à la politique culturelle de l'architecture et du cadre de vie en région).

### **La politique du service Musées au sein de la DRAC Normandie :**

L'année a été marquée par la 3ème édition du festival Normandie Impressionniste, qui a mobilisé une partie significative du budget du service Musées. La DRAC a accompagné l'extension du réseau des musées de Basse-Normandie vers les départements de l'Eure et de la Seine-maritime.

La DRAC a poursuivi son soutien aux missions fondamentales des musées de France : aide à la création de services des publics et travail sur les collections : récolement, chantier des collections, conservation préventive et restauration avec une enveloppe revalorisée sur cette dernière action en 2016 compte-tenu des besoins importants des années précédentes.

La DRAC a pu à nouveau soutenir les acquisitions ambitieuses des musées tout au long de l'année.

### **La politique du service Archives au sein de la DRAC Normandie :**

La DRAC soutient les actions menées pour conserver, restaurer et valoriser les documents d'archives au moyen d'expositions ou de publications. Elle s'appuie toujours sur l'expertise des Directeurs des archives départementales. Elle encourage par ailleurs certains projets ambitieux s'inscrivant dans les commémorations nationales.

### **La politique de la langue française et des langues de France au sein de la DRAC Normandie :**

La DRAC relaie les informations de la DGLFLF, notamment l'opération « Dis-moi dix mots ». Faute de crédits mais aussi de porteurs de projets mobilisés, elle soutient de rares actions ciblant la maîtrise de la langue ou la promotion du plurilinguisme nationales.

### **La politique Archéologie au sein de la DRAC Normandie :**

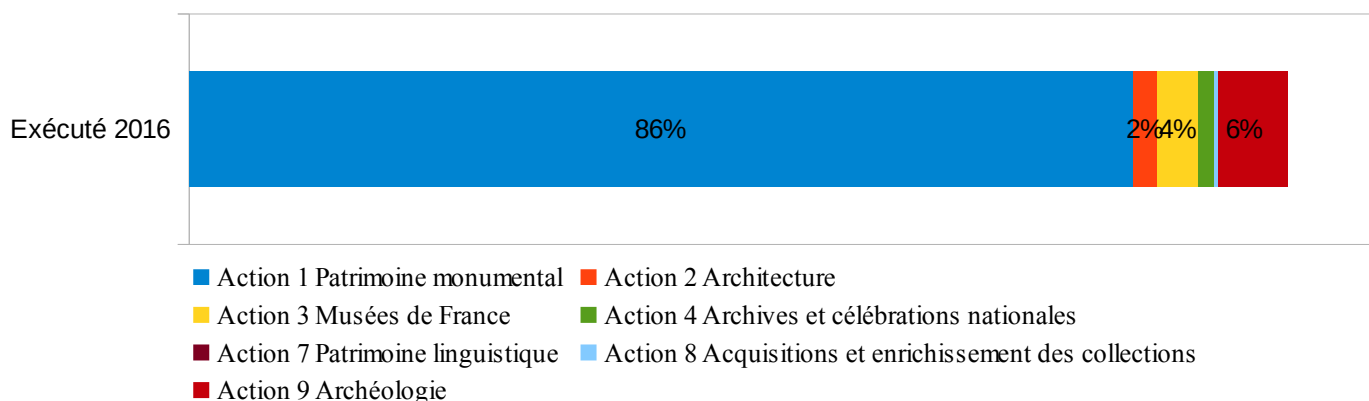
Outre deux programmes collectifs de recherche déjà communs aux deux anciennes régions (« typochronologie de la céramique médiévale » et « les premiers hommes en Normandie »), la DRAC s'est attachée en 2016 à soutenir et à harmoniser les recherches en archéologie médiévale monumentale (châteaux, abbayes), à favoriser la prise en compte des vestiges de la seconde Guerre mondiale par l'archéologie, et à poser les bases d'une archéologie diachronique (du Paléolithique à l'époque moderne) de l'exploitation des milieux littoraux. La politique de publication a été soutenue et équilibrée entre valorisation et recherche scientifique. Le Centre de Conservation et d'Études (CCE) de l'Eure a été achevé et l'étude de faisabilité du projet de CCE régional à Caen a été réalisée. Des journées archéologiques régionales ont eu lieu le 30 septembre et le 1er octobre à Rouen pour présenter l'actualité archéologique de l'ensemble de la nouvelle région.

---

## Consommation des CP par actions du BOP 175 en 2016

actions	Exécuté 2016
Action 1 Patrimoine monumental	12 663 817,39
Action 2 Architecture	329 655,90
Action 3 Musées de France	544 865,17
Action 4 Archives et célébrations nationales	208 200,00
Action 7 Patrimoine linguistique	0,00
Action 8 Acquisitions et enrichissement des collections	59 932,00
Action 9 Archéologie	937 271,90
<b>total</b>	<b>14 743 742,36</b>

## Répartition des CP consommés par actions sur le budget global du BOP 175



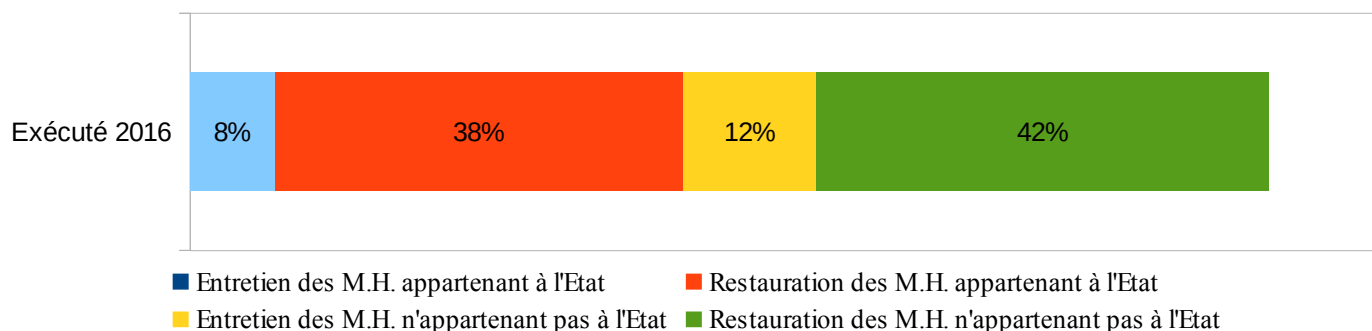
### Analyse :

Le patrimoine monumental est plus présent en CP qu'en AE. L'archéologie est plus importante en CP qu'en AE sur le budget global du BOP 175.

## Consommation des CP de l'action 1 du BOP 175 en 2016

	Exécuté 2016
Entretien des M.H. appartenant à l'Etat	996 505,02
Restauration des M.H. appartenant à l'Etat	4 791 636,26
Entretien des M.H. n'appartenant pas à l'Etat	1 565 936,00
Restauration des M.H. n'appartenant pas à l'Etat	5 309 740,11
<b>total</b>	<b>12 663 817,39</b>

## Répartition des CP de l'action 1 du BOP 175



### Analyse :

L'analyse est sensiblement identique à celle des AE. 54% des CP sont consommés au titre des Monuments Historiques n'appartenant pas à l'Etat (contre 46% pour les Monuments Historiques appartenant à l'Etat). La DRAC consacre 20% de ses CP pour l'entretien du patrimoine monumental. La restauration représente 80% des CP.



## BOP 131

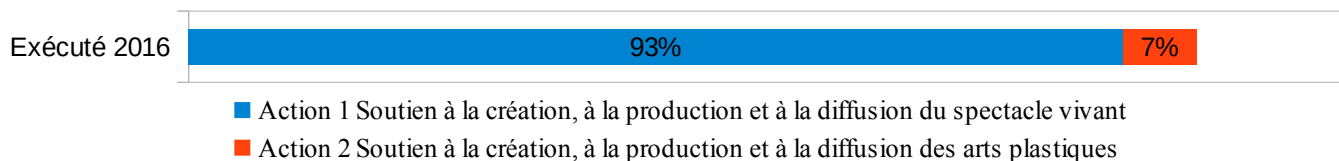
### Les chiffres clés du BOP 131 en 2016

<u>Compagnies chorégraphiques aidées par la DRAC : 13</u>	<u>Opéra : 1</u>
<u>Ensemble musicaux et vocaux aidés par la DRAC : 15</u>	<u>Festival en arts plastiques : 1</u>
<u>Compagnies dramatiques aidées par la DRAC : 22</u>	<u>Centre dramatique national et régional : 3</u>
<u>Compagnies de cirque et des arts de la rue aidées par la DRAC : 3</u>	<u>Orchestre permanent : 1</u>
<u>Centre chorégraphique national : 2</u>	<u>Pôle national cirque : 2</u>
<u>Centre national des arts de la rue : 1</u>	<u>Scènes nationales : 5</u>
<u>Festivals et résidences du spectacle vivant soutenus par la DRAC : 16</u>	<u>Scènes conventionnées : 9</u>
<u>Lieux non labellisés – Création/diffusion musicales et théâtre : 6</u>	<u>Structures en arts plastiques : 15</u>
<u>Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) ou assimilés : 7</u>	<u>FRAC : 2</u>

### Affectation des AE par actions du BOP 131 en 2016

actions	Exécuté 2016
Action 1 Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	16 050 007
Action 2 Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	1 265 931
<b>total</b>	<b>17 315 938</b>

### Répartition des AE par actions du BOP 131 en 2016



### La politique Théâtre au sein de la DRAC Normandie :

En collaboration avec les collectivités territoriales, la DRAC s'est attachée à la mise en œuvre et au suivi des trois programmes d'investissement engagés dans le CPER intégrant les dimensions européenne et numérique pour le CDN de Caen, le Pôle cirque La Brèche et le CREAM de Dives-sur Mer.

Concernant les Labels, les efforts se sont concentrés sur la préservation de leurs missions et autant que faire se peut sur leur marge artistique, ainsi que sur leur mise en réseau.

→ Pour les 5 Scènes Nationales, l'année 2016 a permis, dans un dialogue avec la DGCA, l'inspection et les collectivités territoriales, de procéder :

– à l'accompagnement du nouvel EPCC d'Evreux-Louviers, appelé aujourd'hui le Tangram et à la nomination de son directeur au 1<sup>er</sup> avril 2016,

– aux rédactions et signatures des deux conventions d'objectifs et de moyens de la Scène Nationale de Dieppe et de la Scène Nationale 61,

– au recrutement du nouveau directeur du Trident à Cherbourg-en-Cotentin.

→ Pour les 3 CDN de Caen, Rouen et Vire, les points de vigilance ont porté sur :

– la validation politique des collectivités territoriales du passage en CDN du CDR de Vire, se traduisant par une augmentation dès 2016 de la subvention de la Ville de Vire en Normandie et d'une hausse de la contribution de l'Etat de 30 000 € en fin d'année 2016.

– la mise en œuvre de l'auto-évaluation du 1<sup>er</sup> mandat du directeur du CDN de Rouen, convergente à l'expertise menée par l'inspection sur les plus-values du statut en EPPC pour l'établissement (seul CDN en EPCC),

– la signature du contrat de décentralisation du 1<sup>er</sup> mandat du directeur et la rédaction d'une convention pluripartite avec les collectivités territoriales, pour la Comédie de Caen.

Pour ce réseau, la DRAC poursuit son accompagnement sur le projet des producteurs associés de Normandie (PAN) qui réunit désormais les 3 CDN mais aussi 4 Scènes Nationales du territoire.

→ D'autres labels ou scènes conventionnées ont nécessité un accompagnement, tels que la mise en place de la plate-forme cirque de Normandie réunissant les 2 pôles cirque La Brèche et le Cirque théâtre d'Elbeuf, les bilans des conventions pluriannuelles d'objectifs des scènes conventionnées de Fécamp et de Granville et le projet de fusion et de création d'un pôle régional des arts de la marionnette réunissant le CREAM et le théâtre Jean Vilar.

Au titre des mesures nouvelles de 2016, le secteur théâtre a pu bénéficier de 50 000 € pour des aides aux résidences en faveur des arts du cirque : 20 000 € pour le Pôle national des arts du cirque La Brèche et 30 000 € pour la résidence d'une jeune artiste circassienne dans l'Orne en partenariat avec la scène nationale 61.

Pour le soutien en faveur du secteur indépendant, grâce aux mesures nouvelles de 120 000 € obtenues en 2016, la DRAC a pu veiller dans ses choix, par l'apport de montants significatifs attribués, à la qualité des propositions artistiques, à leur rayonnement et à l'emploi.

Ainsi, l'ensemble des compagnies relevant du secteur théâtre a pu bénéficier des montants planchers de 50 000 € pour le conventionnement et de 10 000 € pour les aides au projet.

### **La politique Musique et Danse au sein de la DRAC Normandie :**

#### a) Les labels musiques actuelles

Dans le cadre de la 2ème vague du Plan SMAC, le Cargö, La Luciole et le Normandy auront pu chacun bénéficier de 15 000€ supplémentaires de fonctionnement au titre du soutien aux esthétiques peu ou pas représentées. L'Abordage (non labellisé) est le seul équipement dont la subvention n'a pas été réévaluée.

Par ailleurs, en 2016, la situation de la SMAC le Cargö s'est sensiblement améliorée à la suite de l'arrivée du nouveau directeur en février.

#### b) L'amorce d'une réflexion autour d'un pôle symphonique et lyrique en Normandie

Pour les musiques savantes, a été amorcée en 2016 une réflexion commune, visant à construire un nouveau modèle de collaboration, en fonction des spécificités et des positionnements de chacun.

#### c) Les labels danse

Une nouvelle direction a aussi pu commencer à installer son projet au CCN de Caen. Alban Richard, nommé en septembre 2015, bénéficie désormais du concours une nouvelle directrice déléguée.

En parallèle, les dispositifs d'accueil studio des deux CCN de Caen et du Havre ont été augmentés de 10 000€ et une aide à la résidence de 45 000€ chacun leur a permis de construire des collaborations pérennes avec des artistes associés.

#### d) Les scènes conventionnées

Le Théâtre de l'Arsenal à Val de Reuil a été soutenu à hauteur de 80 000€ en 2016. Un travail de préfiguration pour devenir une scène conventionnée danse devra s'amorcer.

Le Théâtre Municipal de Coutances, scène conventionnée Jazz, musiques plurielles et jeune public a lui aussi pu bénéficier de 5 000€ supplémentaires par redéploiement.

#### e) Les équipes

Au cours de cette année 2016, une attention toute particulière a été portée à l'harmonisation des dispositifs et des modalités de soutien aux équipes et aux structures des deux ex-territoires haut et bas normands. Dans cette dynamique, l'aide à la création pour les compagnies chorégraphiques et les ensembles musicaux a été rééquilibrée afin d'aplanir les disparités et proposer un accompagnement équivalent entre chacune des équipes. L'enveloppe financière trop limitée ne nous a pas permis de mettre au plancher les aides à la structuration et au projet. Un manque de plus de 50 000€ a été identifié.

Au titre des compagnies dites d'intérêt national et international, le Poème Harmonique a pu obtenir 80 000€ de crédits complémentaires.

### **La politique Arts Plastiques au sein de la DRAC Normandie :**

La DRAC Normandie a poursuivi en 2016 sa politique de structuration du réseau des structures de diffusion arts plastiques. Le FRAC Caen avait reçu dès la fin 2015 une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour préparer les échéances du déménagement dans ses nouveaux locaux en 2017. Le FRAC Rouen était lui conforté avec 15 000 € supplémentaires pour l'emploi d'une assistante scientifique. Les crédits Ateliers de fabrique artistique/Résidences ont d'abord permis d'installer dans le paysage le Shed à Notre-Dame de Bondeville, avec lequel une convention pluri-annuelle d'objectifs a été signée (2016-2018). L'Usine Utopik à Tessy sur Vire a bénéficié de 5 000 € supplémentaires au titre des résidences et la Harponneuse, lieu de résidence photo à Grandcamp Maisy a bénéficié d'une subvention de 6 000 €. Les centres d'art du Point du Jour à Cherbourg-en-Cotentin et la Galerie Duchamp à Yvetôt ont bénéficié de reconductions. Enfin, le Portique a été conforté à hauteur de 30 000 €. A noter le considérable effort d'une subvention exceptionnelle au Portique de 90 000 € pour préparer la production des pièces qui seront exposées à sa réouverture après travaux dans le cadre des festivités liées au 500ème anniversaire de la ville du Havre.

Les aides à la création et les aides à l'installation, au nombre de 10 et 9 respectivement, ont confirmé l'excellence et la vitalité de la création plastique en Normandie. Une exposition des lauréats de l'aide à la création 2014/2015 a eu lieu au Portique au Havre en septembre. Elle sert de point de départ à l'année scolaire pour des expositions et des actions culturelles en milieu scolaire avec pour partenaires le Conseil régional et le Rectorat.

Concernant la commande publique, on peut considérer quatre opérations en cours - vitraux de la cathédrale de Bayeux, église Saint-Nicolas à Caen, "Broken Jug" de Frank Stella à Cherbourg-en-Cotentin, l'extension du CHU de Rouen - qui n'ont toutefois pas nécessité de subventions sur le BOP 131 cette année.

## BOP 224

### Les chiffres clés du BOP 224 en 2016

CLEAC (Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle) financés par la DRAC : 21

PTEAC (Pôle Territorial d'Education Artistique et Culturelle) financés par la DRAC : 16

Etablissements d'enseignement supérieur aidés par la DRAC : 3

Résidences financées par la DRAC : 72

Jumelages financés par la DRAC : 87

Classes à options soutenues par la DRAC : 72

### Affectation des AE par actions du BOP 224 en 2016

actions	Exécuté 2016
Action 1 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	1 538 174,00
Action 2 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 778 673,00
Action 6 – Action culturelle internationale	1 000,00
Action 7 – Fonctions soutiens (budget de fonctionnement de la DRAC)	893 618,95
<b>total</b>	<b>7 211 465,95</b>

### Répartition des AE par actions sur le budget global du BOP 224



- Action 1 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle
- Action 2 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle
- Action 6 – Action culturelle internationale
- Action 7 – Fonctions soutiens (budget de fonctionnement de la DRAC)

### La politique de soutien à l'enseignement supérieur et insertion professionnelle au sein de la DRAC Normandie :

– ESAM de Caen-Cherbourg :

Le conseil d'administration de l'ESAM a statué en 2016 sur la stratégie de mise en place effective d'une réorganisation de la gouvernance de l'EPCC.

Une période d'intérim a été confiée à l'administrateur actuel de l'établissement et déclenché une procédure de recrutement. Le recrutement d'un nouveau directeur est intervenu durant l'hiver 2016-2017.

– ESADHaR Le Havre-Rouen :

Après délibérations portant modification des statuts de l'établissement, l'État et le Conseil régional sont entrés au conseil d'administration de l'École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen en novembre 2015. Cette entrée permet notamment à la DRAC de participer désormais pleinement aux débats et orientations qui concernent le fonctionnement et les perspectives pédagogiques de l'ESADHaR.

En outre, tenant compte des besoins et des effectifs étudiants, un rattrapage financier de la contribution de l'État a été opéré en 2016, portant sa contribution à hauteur de 10,4 % du budget de fonctionnement de l'établissement.

### La politique de l'Education artistique et l'action culturelle au sein de la DRAC Normandie :

En 2016, la stratégie retenue en matière de démocratisation culturelle visait 3 objectifs :

Le premier a consisté à poursuivre la structuration de la politique d'EAC en vue de son harmonisation à l'échelle Normandie avec aux plans stratégique et opérationnel :

- 1) l'installation du comité territorial de l'EAC (CTEAC) pour valider une démarche concertée et contractuelle avec l'Éducation nationale, les autres services de l'État et les collectivités territoriales,
- 2) en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'EAC et grâce aux compétences éditoriales de Canopé, la mise à jour de la cartographie numérique interactive des dispositifs de l'EAC outil susceptible de nourrir la réflexion du CTEAC,

- 3) l'harmonisation du dispositif de jumelages résidences en établissements scolaires avec un calendrier et un cahier des charges unique,
- 4) l'expérimentation du programme de résidences d'architectes dans les départements 76 et 27 par l'intervention concertée des maisons de l'architecture (le Forum et Territoires pionniers),
- 5) le renforcement des moyens et des opérations en direction des territoires prioritaires avec de nouvelles formes d'intervention en milieu rural à l'instar de la convention avec l'Intercom du pays brionnais et en direction des quartiers prioritaires à l'instar du projet in situ « Récif » à Caen,
- 6) le soutien financier aux collectivités pour l'action d'EAC des conservatoires dans le but de faire évoluer et d'enrichir les pratiques et les projets d'établissements de ces équipements. 14 d'entre eux ont été soutenus pour un montant global de réinvestissement de 500 000€.

Le second objectif a eu pour but d'étudier les conditions de renégociation des différents partenariats interministériels avec les services de l'État concernés et la nouvelle collectivité régionale. Il a été défini, pour chacun des protocoles d'accord, les objectifs adaptés au nouveau périmètre d'intervention, les modalités opérationnelles adéquates pour unifier l'action en direction des publics spécifiques et préciser les engagements financiers permettant d'étendre l'intervention à l'ensemble des cinq départements. Ce travail a accompagné la réflexion du secteur EAC/DC pour sa réorganisation prenant mieux en compte la dimension territoriale dans le cadre de l'élaboration du projet de service.

Le troisième objectif a visé à articuler une stratégie autour de l'enjeu « culture, médias et citoyenneté » intégrant les nouvelles mesures nationales (CIR, CIET...) et les outils proposés par le MCC (résidences de journalistes, Fonds médias de proximité) avec :

- 1) l'accompagnement des projets de médias de proximité en vue de leur éligibilité au fonds de soutien de la DGMIC,
- 2) le soutien à l'éducation aux médias, et dans ce cadre la mise en oeuvre de projets nouveaux de résidences de journalistes,
- 3) l'encouragement à la réflexion sur les potentialités du numérique dans l'acquisition de pratiques culturelles citoyennes,
- 4) la mise en réseau et la formation des acteurs des médias et de l'éducation aux médias pour une meilleure synergie autour des initiatives émergentes.

### **La politique Cinéma au sein de la DRAC Normandie :**

Conformément à la DNO, l'éducation artistique au cinéma s'est renforcée avec l'entrée dans le dispositif École et cinéma du département de la Manche.

### **Le budget de fonctionnement au sein de la DRAC Normandie :**

Le système d'information des cinq sites normands a été renforcé par l'installation d'un réseau et d'un standard téléphonique communs à l'automne 2016 (dotation exceptionnelle de 30 000 euros), ce qui a permis de poursuivre sa mise en cohérence afin de soutenir le travail collaboratif des services distants.

Le parc automobile a été largement renouvelé en 2016 en raison de la livraison exceptionnelle de 11 véhicules sur le site de Rouen, puis complété en fin d'exercice sur l'ensemble des sites avec l'achat de deux véhicules 9 places permettant des transports collectifs d'agents et de 3 voitures électriques adaptées à de courts trajets. Cela a permis de soutenir la capacité opérationnelle de déplacements des équipes sur un territoire élargi et de préserver la sécurité des agents.

En effet, si ce remplacement exceptionnel a permis un rajeunissement global de la flotte automobile, force est de constater que les véhicules hybrides entraînent des surcoûts en carburant pour les trajets sur routes départementales et autoroutes, ce qui constitue le lot commun des déplacements effectués en Normandie.

L'attribution de ces véhicules, conformes à la circulaire interministérielle, mais adaptés uniquement à des déplacements en agglomération, a conduit à leur sous-utilisation en regard des véhicules à motorisation diesel ou essence, tandis que leur pérennité et leur coût de fonctionnement sont mis en doute par l'UGAP (pièces d'usure).

La politique des ressources humaines, au soutien de laquelle des crédits de formation conséquents ont été mobilisés en 2016, s'est essentiellement caractérisée par le turnover constant de conseillers et chefs de service et la mobilité anticipée d'agents rattachés au secrétariat général.

En conséquence, le plan de formation commun interne n'a pas été mobilisé dans sa totalité, tandis que les agents ont, par manque de disponibilité (travaux de fusion et d'harmonisation, multiplication des déplacements entre les 2 sites principaux), sous-utilisé les formations proposées par l'administration centrale.

Cet effort s'est néanmoins formalisé par une augmentation d'un tiers des crédits de formation (30 000 euros).

La maîtrise des frais de mission a constitué une nouvelle fois un enjeu majeur, ce poste représentant un tiers incompressible des dépenses de fonctionnement. La nécessaire maîtrise des coûts n'a cependant pas demandé d'arbitrage particulier en 2016 et reporté la mise en place d'enveloppes dédiées aux conseillers et chefs de service, gérées au sein de chaque service.

## BOP 334

### Les chiffres clés du BOP 334 en 2016

Bibliothèques municipales : **553** en Normandie soit *118* dans le Calvados, *103* dans l'Eure, *92* dans la Manche, *48* dans l'Orne et *264* en Seine-Maritime.

Librairies : **98** en Normandie soit *30* dans le Calvados, *16* dans l'Eure, *14* dans la Manche, *10* dans l'Orne et *28* en Seine-Maritime.

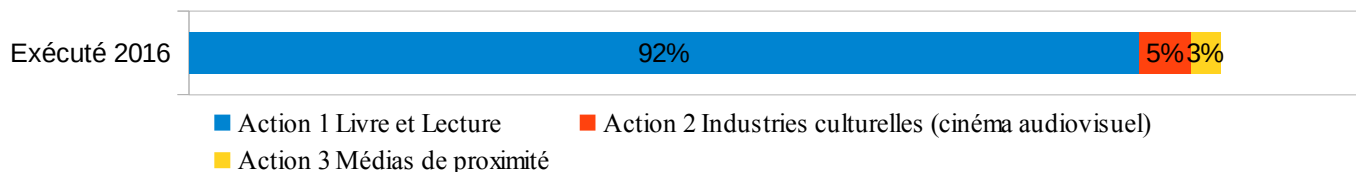
Maisons d'éditions : **110** en Normandie soit *36* dans le Calvados, *17* dans l'Eure, *12* dans la Manche, *7* dans l'Orne et *38* en Seine-Maritime.

Ecrans de cinéma : **280** en Normandie soit *67* dans le Calvados, *33* dans l'Eure, *50* dans la Manche, *19* dans l'Orne et *111* en Seine-Maritime.

### Consommation des AE et CP par actions du BOP 334 en 2016

actions	Exécuté 2016
Action 1 Livre et Lecture	2 418 357,36
Action 2 Industries culturelles (cinéma audiovisuel)	131 960,00
Action 3 Médias de proximité	73 500,00
<b>total</b>	<b>2 623 817,36</b>

### Répartition des AE et CP consommés par actions sur le budget global du BOP 334



Le soutien aux Médias de proximité consistent à verser des aides à des médias d'information sociale de proximité. Comme par exemple, l'association Globules pour la production et diffusion d'un journal participatif, la radio Bazarnaom ou encore la radio Avranches FM.

### La politique Cinéma au sein de la DRAC Normandie :

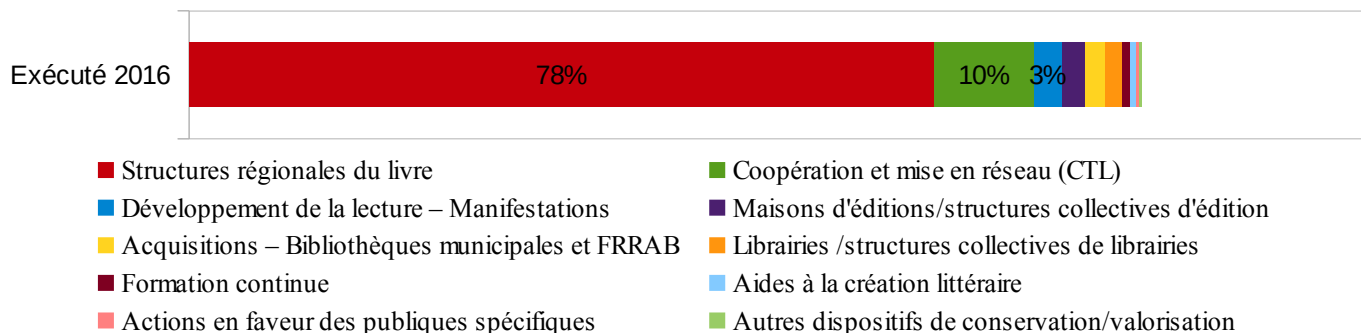
Cinq festivals ont été soutenus pour leur travail en direction des publics et leur ancrage territorial affirmé.

Le circuit itinérant Génériques ainsi que l'association MACAO continuent de bénéficier du soutien de la DRAC pour leur travail d'irrigation cinématographique du territoire et leur travail auprès des salles de cinéma fixes.

### Consommation des AE et des CP de l'action 1 du BOP 334 en 2016

	Exécuté 2016
Structures régionales du livre	1 892 000,00
Coopération et mise en réseau (CTL)	253 308,00
Développement de la lecture – Manifestations	69 900,00
Maisons d'éditions/structures collectives d'édition	59 297,36
Acquisitions – Bibliothèques municipales et FRRAB	50 000,00
Librairies /structures collectives de librairies	44 910,00
Formation continue	20 500,00
Aides à la création littéraire	13 500,00
Actions en faveur des publiques spécifiques	7 530,00
Autres dispositifs de conservation/valorisation	7 412,00
<b>total</b>	<b>28 442,00</b>

## Répartition des AE et CP consommés de l'action 1 du BOP 334



Les structures régionales du livre concentrent 78% des crédits de l'action 1 du BOP 334, notamment l'IMEC (1, 540 millions d'euros). 2% des crédits Livre et lecture sont consacrés aux acquisitions des bibliothèques. Un peu plus de 100 000 euros sont dédiés aux soutiens des librairies et maisons d'éditions.

### La politique Livre et lecture au sein de la DRAC Normandie :

Priorité du Ministère en 2016, les contrats territoires-lecture ont beaucoup mobilisé les équipes. La DRAC a poursuivi son soutien aux 5 contrats déjà engagés et accompagné la mise en place de 5 nouveaux CTL, le plus souvent portés par des EPCI. Dans le domaine du patrimoine, la DRAC a veillé à mettre en place, en lien avec les services de la Région, un FRRAB unique résultant de la fusion des deux dispositifs.

Suite à la réforme territoriale, la DRAC a maintenu son soutien aux deux structures régionales pour le livre, l'ARL et le CRL, fortement incitées par l'État et la Région à préparer leur fusion et la création d'une seule agence.

Pour la vie littéraire, la DRAC a poursuivi son soutien à l'IMEC, la Villa Brugère et Cerisy la Salle ainsi qu'à certaines manifestations en complément de l'aide apportée par le CNL.